

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 17 décembre 2025)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Rapport d'information concernant les Assises de l'école neuchâteloise***La commission parlementaire Éducation,*

composée de M^{mes} et MM. Vincent Martinez, président, Sarah Blum, vice-présidente, Roxann Barbezat, Monique Erard, Eric Flury, Claudine Geiser, Emma Gossin, Aurélie Gressot, Caroline Juillerat, Emil Margot, Christophe Peter, Corinne Schaffner et Patricia Sörensen,

en présence de M^{me} Mireille Tissot-Daguet le 21 avril 2026 et de M. Blaise Fivaz le 23 mai 2026, représentant-e-s du groupe Vert'Libéral (VL) à titre consultatif,

et soutenue dans ses travaux par M^{me} Sandrine Wavre, assistante parlementaire,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Commentaires de la commission

La commission Éducation a examiné le rapport d'information du Conseil d'État [25.048](#), Assises de l'école neuchâteloise, et son annexe, en date des 21 avril et 23 mai 2026. Les travaux se sont déroulés en présence de la cheffe du Département de la formation et des finances (DFFI), de son secrétaire général adjoint ainsi que du chef de service de l'enseignement obligatoire (SEEO).

En parallèle des travaux menés dans le cadre des Assises de l'école neuchâteloise, l'Université de Fribourg, mandatée par le département, a remis à la fin de l'année 2024 un rapport scientifique concluant que le fonctionnement de l'école neuchâteloise était globalement satisfaisant, tout en identifiant plusieurs axes d'amélioration. Le rapport d'information du Conseil d'État s'articule autour de quatre priorités à mettre en place durant cette législature (améliorer la communication entre l'école et les familles, développer un accompagnement renforcé pour les élèves en décrochage, améliorer l'orientation des élèves et leur préparation pour le postobligatoire, réallouer des ressources humaines – enseignant-e-s spécialisé-e-s, aides à l'intégration, assistant-e-s socio-éducatif-ve-s), notamment dans le champ pédago-éducatif) et vise à informer le Grand Conseil des orientations retenues par le Conseil d'État.

Bien que les différents groupes politiques se soient réjouis de la tenue de ces Assises, ils émettent des réserves quant à leur déroulement et à la manière dont les différents acteurs ont été associé-e-s au processus. Ils estiment regrettable que les élèves n'aient pas été associé-e-s à l'étude. Un autre reproche concerne l'absence d'indications concernant les incidences financières alors que le suivi pédago-éducatif constitue l'un des axes principaux. Enfin, plusieurs commissaires ont relevé que la méthodologie de l'enquête, fondée sur une sélection de réponses prédéfinies, a vraisemblablement influencé les résultats de l'étude. Bien qu'une rubrique « Autre » ait été proposée, certains thèmes importants n'étaient pas explicitement soumis à l'appréciation des répondants. La commission relève notamment l'absence des thèmes de l'inclusion et de la réforme du cycle 3.

Plusieurs groupes ont relevé que les pistes proposées dans ce rapport d'information reprenaient plusieurs postulats en cours de traitement. La question de la réallocation des ressources humaines interpelle, étant donné l'augmentation des situations problématiques et des mesures de soutien dans les classes dans les trois cycles. La commission aurait en outre souhaité disposer d'études d'impact notamment sur les aspects financiers ainsi que sur l'échelonnement des différentes mesures. Enfin, plusieurs commissaires ont exprimé une certaine frustration face au fait qu'un travail d'une telle ampleur n'aboutisse pas, à ce stade, à des pistes plus concrètes de mise en œuvre. Si la commission comprend la volonté du Conseil d'État de présenter en premier lieu un rapport d'information définissant des orientations générales, ainsi que la nécessité de tenir compte des postulats actuellement en cours de traitement, elle estime qu'une vision plus opérationnelle aurait permis de mieux appréhender les conséquences attendues et les priorités d'action.

Le département tient à préciser que la présentation d'un rapport d'information définissant les orientations prioritaires a été jugée plus pertinente qu'un rapport complet comprenant d'emblée des mesures détaillées, notamment en raison des postulats en cours de traitement. Néanmoins, les pistes à développer dans le canton, qui feront l'objet de rapports *ad hoc*, auront des conséquences sur le personnel et sur la répartition des tâches entre l'État et les communes.

Au-delà des considérations générales relatives à la démarche des Assises et aux orientations présentées par le Conseil d'État, la commission a estimé nécessaire d'examiner plus en détail certains aspects de leur mise en œuvre. Les thèmes suivants ont ainsi fait l'objet d'échanges et de questionnements approfondis.

Réallocation des ressources humaines

L'appui personnalisé a fortement augmenté au cours des dix dernières années, alors que le nombre d'élèves tend à diminuer. Une réflexion porte notamment sur la manière d'apporter un soutien à la classe dans son ensemble plutôt qu'un accompagnement individuel de l'élève, afin d'éviter la présence d'un trop grand nombre d'adultes dans une même classe. Dans ce cadre, il est utile de rappeler que toute évolution ou réallocation des ressources doit être envisagée en étroite collaboration avec les communes. Dans certains cercles scolaires, les mesures renforcées sont parfois privilégiées au détriment des mesures ordinaires, notamment parce qu'elles sont intégralement prises en charge par le canton. Une combinaison entre le co-enseignement et un duo pédago-éducatif peut constituer une solution plus adaptée. Certains membres de la commission ont souligné que les contours du co-enseignement restent encore à préciser. Ils estiment notamment que des clarifications seront nécessaires quant aux modalités concrètes de sa mise en œuvre, aux profils professionnels concernés, à la répartition des rôles et des responsabilités ainsi qu'aux conséquences organisationnelles et financières pour les centres scolaires et les communes.

La question de savoir si ce co-enseignement reposera principalement sur des binômes composés de deux enseignant-e-s ou sur des duos pédago-éducatifs demeure notamment ouverte.

Plusieurs commissaires ont par ailleurs exprimé leur préoccupation quant au risque que cette réorganisation des ressources soit menée à coût neutre. Ils et elles rappellent que l'évolution des besoins des élèves, la complexification croissante des situations rencontrées en classe ainsi que les défis sociétaux auxquels l'école est confrontée nécessitent des moyens supplémentaires. Dans ce contexte, ils et elles estiment qu'une amélioration durable de la prise en charge des élèves ne pourra être envisagée sans un investissement financier à la hauteur des enjeux. (Ils et elles soulignent également que les conséquences financières et organisationnelles des mesures envisagées pour les communes devront être clarifiées dans les futurs rapports).

Enseignement spécialisé

La place de l'enseignement spécialisé au sein de l'école ainsi que sa revalorisation font également l'objet de réflexions. Certain-e-s enseignant-e-s spécialisé-e-s interviennent dans des classes ordinaires, tandis que des titulaires de classes spéciales ne disposent pas toujours d'une formation spécialisée, ce qui soulève des questions. Les réflexions en cours, en collaboration avec les syndicats, les directions d'école, les parents d'élèves et d'autres partenaires, visent à redonner à l'enseignement spécialisé sa mission première. Enfin, il est prévu de maintenir l'espace classe dans les cercles qui disposent de classes spéciales, afin que les élèves puissent bénéficier de ces espaces ressources.

Décrochage scolaire

Un suivi pour tout enfant absent est garanti, quel que soit le cycle concerné. Un travail de monitoring de l'absentéisme est en cours afin de déterminer la manière la plus adéquate d'alerter les directions en cas d'absences répétées et d'analyser leur durée. Un investissement suffisant aux cycles 1 et 2 permet d'éviter, dans bien des situations, un décrochage au cycle 3, notamment grâce à la mise en place d'un duo pédago-éducatif. Il ne s'agit donc pas de se focaliser uniquement sur le cycle 3. Face à ces situations de décrochage scolaire, un projet pilote de dispositif d'accompagnement sera mené en collaboration avec les conseillères et conseillers communaux en charge de l'éducation. Deux cercles scolaires pour lesquels les enjeux sont particulièrement importants pour les élèves de 10 et 11 HarmoS sont concernés. Le dispositif envisagé vise à recréer le lien de confiance grâce à une personne jouant le rôle de référent-e pour l'ensemble des élèves en situation de décrochage.

Profil de compétences transversales (PCT)

L'introduction de cet outil au cycle 3 vise à renforcer le lien entre la scolarité obligatoire et la formation professionnelle et ainsi permettre aux élèves de mieux se projeter dans leur futur parcours de formation et dans leur avenir professionnel. Cette démarche s'appuie sur le constat que les difficultés rencontrées par certain-e-s jeunes à l'issue de la scolarité obligatoire sont moins liées à leur niveau scolaire qu'au développement de leurs compétences transversales. Le PCT sert donc à établir un état des lieux des compétences transversales des jeunes afin de mettre en évidence leurs compétences personnelles et sociales. Il s'agira de former les enseignant-e-s à identifier et à développer ces compétences dans toutes les disciplines, sans que cela implique nécessairement une collaboration entre enseignant-e-s ou la mise en place de projets interdisciplinaires.

Relation école-familles

La commission s'est également interrogée sur les conseils des établissements scolaires. Plusieurs commissaires ont ainsi relevé que le fonctionnement des conseils d'établissement varie fortement selon les cercles scolaires. Ils ont notamment souligné que ces instances disposent souvent d'une marge de manœuvre limitée et qu'elles se réunissent de manière irrégulière. Cette situation soulève des questions quant à la participation démocratique et la capacité des acteurs locaux à prendre part aux réflexions relatives à l'évolution de l'école. Face au constat des pratiques divergentes d'un cercle scolaire à un autre, le canton est sur le point de désigner une personne chargée des questions liées aux relations entre l'école et les familles, ayant pour fonction d'appuyer et de suivre la bonne application du cadre établi. Le département, désireux d'améliorer cette relation, travaille également avec l'association des parents d'élèves dans le but d'optimiser les informations à disposition, les contacts, le site internet, etc. Les enseignant-e-s doivent pouvoir recourir à des guides et check-lists afin de renforcer leur conduite des entretiens individuels.

Rôles et responsabilités

Le partage des responsabilités entre les cercles scolaires, le service de l'enseignement obligatoire (SEEO) et le département est constamment sujet à des questionnements. Le rapport du Conseil d'État [10.066](#) (chapitre 6) fixe les compétences de chaque niveau d'autorité. La contestation de cette répartition est toutefois de plus en plus présente, la

commission se réjouit donc de recevoir le rapport en réponse à la motion [24.141](#) demandant une révision du mode de gouvernance de l'école obligatoire.

Outils

La gestion des remplacements via l'évolution de [CLOEE](#) améliorera le système actuel. Un rapport en réponse au postulat [24.191](#) apportera davantage de détails. Le retour des enseignant-e-s sur le plan des mesures particulières déployées depuis la rentrée 2025-2026 est très positif, car il leur a été redonné un peu de marge de manœuvre dans la gestion des situations particulières d'élèves. Bien que le début ait été un peu chaotique pour les parents dans certains cercles scolaires en raison de l'introduction progressive de ces mesures, le résultat global est bon. Dès la rentrée 2026, l'ensemble des cercles appliquera la même logique. Le co-enseignement se développe grâce à la flexibilité de certaines écoles qui ont privilégié cette solution plutôt qu'une addition de mesures dans une classe. Enfin, concernant la problématique du harcèlement scolaire, le canton a mis en place de nombreux dispositifs à disposition des enseignant-e-s et des élèves. La voie hiérarchique doit être connue et se tenir à disposition pour recevoir les dénonciations des situations de violences psychologiques ou physiques. Les directions ont un rôle central et un devoir de protection. Ces questions sont également discutées au sein de la Conférence des directions de l'enseignement obligatoire (CODEO), laquelle constitue un espace d'échanges et de coordination entre les cercles scolaires. Le SEEO entend notamment favoriser le partage et la diffusion des bonnes pratiques à l'échelle cantonale.

À l'issue de ces deux séances, la commission prend acte du rapport d'information du Conseil d'État relatif aux Assises de l'école neuchâteloise. Elle salue la démarche entreprise ainsi que la volonté du Conseil d'État de définir des priorités claires pour le développement de l'école neuchâteloise, et se réjouit des futurs rapports qui viendront préciser les orientations effectivement prises au niveau cantonal.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

À l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

La commission a adopté le présent rapport lors de sa séance du 23 juin 2026.

Neuchâtel, le 23 juin 2026

Au nom de la commission Éducation :

Le président,
V. MARTINEZ

La rapporteure,
R. BARBEZAT